

Affaire Bettencourt : le feuilleton reprend

Publié le 06/12/2014 à 06h00

[DOMINIQUE RICHARD](#)

Le procès s'ouvre le 26 janvier. Plusieurs avocats de la défense veulent croire qu'ils parviendront à le faire reporter. Rien n'est moins sûr....



La mise en examen de Claire Thibout, l'ex-comptable de la famille Bettencourt, jette le trouble. © Photo archives JEAN-PIERRE MULLER/afp

En 2013, Me Francis Cornut-Gentille et Me Pierre Haik, les avocats du photographe François-Marie Banier et de Patrice de Maistre, l'ancien homme de confiance de Liliane Bettencourt, avaient tout tenté pour déstabiliser le juge Gentil et obtenir l'annulation d'une partie du dossier d'instruction. À quelques semaines de l'ouverture du procès à Bordeaux, les deux juristes repartent à l'offensive et distillent des confidences laissant entendre que l'examen de l'affaire pourrait être renvoyé. Une éventualité que nul ne semble pourtant envisager dans les milieux judiciaires bordelais.

Un élément nouveau, dont Nicolas Sarkozy s'est fait l'écho lors de sa dernière apparition télévisée, est survenu il y a quelques jours : Claire Thibout, l'ancienne comptable de la famille Bettencourt, a été mise en examen pour faux témoignage par Roger Le Loire, l'un des juges d'instruction du pôle financier de Paris, à la suite d'une

plainte déposée par les conseils de François-Marie Banier. De quoi fragiliser celle dont les déclarations ont nourri les soupçons de financement politique occulte. Elle a toujours maintenu que Patrice de Maistre lui avait demandé début 2007 de retirer 150 000 euros en liquide pour les remettre au ministre Éric Woerth, grand argentier de l'UMP, mais aussi trésorier de la première campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy.

L'existence d'un retrait de 50 000 euros au guichet d'une agence de la BNP, précédant de deux jours un rendez-vous entre Patrice de Maistre et Éric Woerth, ont conforté les propos de Claire Thibout. François-Marie Banier ne l'accuse d'ailleurs pas d'avoir menti à ce sujet. Il lui fait grief, ainsi qu'à plusieurs autres employés de Liliane Bettencourt, d'une série d'affirmations qui, vérifications faites, se sont avérées erronées ou inexactes.

Françoise Meyers visée

Derrière Claire Thibout, les avocats de François-Marie Banier et de Patrice de Maistre ciblent Françoise Meyers, la fille de Liliane Bettencourt. L'accusation n'est pas nouvelle. Ils lui reprochent d'avoir acheté en quelque sorte le témoignage de la comptable en lui versant 400 000 euros, s'ajoutant à 500 000 euros d'indemnités de licenciement. Au dire de Françoise Meyers, il s'agissait d'honorer une promesse faite à son père qui lui avait demandé avant sa mort de veiller sur la comptable. À Paris, le juge Roger Le Loire semble perplexe. Il a demandé au parquet de délivrer un réquisitoire supplétif de façon à étendre sa saisine à d'éventuels faits de subornation de témoins.

« Grosse artillerie »

« Nous sommes face à une nouvelle tentative grossière d'intoxication, parfaitement relayée par quelques médias choisis, dont on connaît le parti pris, observent Me Benoît Ducos-Ader et Me Arnaud Dupin, les défenseurs de Liliane Bettencourt. Ce contre-feu oublie tous les témoignages convergents, tous les éléments médicaux, les enregistrements et les écrits notamment de M. Banier qui, rappelons-le, s'était désisté de sa plainte pour subornation de témoins en 2011, à Bordeaux. »

Claire Thibout étant citée comme témoin lors du procès Bettencourt, qui s'ouvrira le 26 janvier prochain, sa mise en examen perturbe forcément l'accusation. Mais sans doute pas dans les proportions que certains veulent bien décrire. La comptable s'attendait de toute façon à être sérieusement malmenée dans le prétoire. Un développement à Paris des investigations visant Françoise Meyers jetterait très certainement un peu plus le trouble. Au point de convaincre le président Denis Roucou et ses assesseurs d'ordonner le sursis à statuer qui leur sera réclamé ? Rien n'est moins sûr. Le socle du dossier qui repose sur des poursuites pour abus de faiblesse, étayées par les arguments d'un collège d'experts, paraît solide. Ce qui n'empêchera très certainement pas le 26 janvier, au matin, d'assister à un feu d'artifice procédural. « L'artillerie va donner », pronostique, sans grand risque de se tromper, l'un des avocats de la défense.